

NOTICE D'APPLICATION: FICHE D'ENTRETIEN DES MENUISERIES BOIS

L'entrepreneur doit au titre de son obligation principale réaliser l'ouvrage promis au client dans les délais et pour le prix convenu. En tant qu'homme de l'art il est également tenu d'une obligation de conseil envers son client, que la jurisprudence a consacrée au fil du temps.

La réalisation de menuiseries bois dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre de la construction d'un ouvrage au sens de l'article 1792 et suivants du code civil est susceptible d'engager la responsabilité de l'entrepreneur fabricant au titre des garanties légales après réception : garantie de parfait achèvement pendant un an, garantie de bon fonctionnement des équipements pendant deux ans et garantie décennale, pendant 10 ans en cas de désordres affectant la solidité de l'ouvrage ou de l'un de ses éléments d'équipement indissociables ou qui rendrait l'ouvrage impropre à sa destination.

En optant pour une menuiserie en bois, vous avez fait le bon choix

- Elle présente tous les avantages d'une matière écologique, saine et naturelle ;
- Elle crée une ambiance chaleureuse hors pair ;
- Elle répond à vos attentes de qualité et vous donnera satisfaction pendant de longues années.

Cette fiche vous permettra d'entretenir et de pérenniser votre menuiserie sur du long terme.

A réception de l'ouvrage...

Si la menuiserie est traitée avec une protection provisoire (transparente ou opaque), la finition définitive doit être faite dans les 3 mois suivant l'application de la protection provisoire. Une fois la finition définitive appliquée, vérifier que les membranes de protection des joints aient été soigneusement et totalement enlevées (même derrière les lèvres) : ces protections pelables peuvent diminuer la fonction d'étanchéité des profilés de calfeutrements (joints) situés entre les ouvrants et le dormant.

Entretien courant...

- Nettoyer les vitrages avec des produits conventionnels (ne pas utiliser de produits agressifs ou abrasifs). Respecter les consignes particulières liées à la nature du vitrage quant au produit à utiliser (vitrages autonettoyants par exemple).

Puis 1 fois par an....

- Dégager les gorges de récupération d'eau et les perçages de drainage (ouvrant(s) et dormant) par curage et aspiration (pointe ou mèche puis aspirateur). Nettoyer les rails et les chariots (sous le vantail) dans les menuiseries coulissantes.
- Eventuellement, déboucher les mortaises de ventilation et nettoyer les grilles.
- Si nécessaire, lubrifier crémone, serrure, fiches ou paumelles.
- Dépoussiérer et nettoyer le bois avec un chiffon humide afin d'enlever les poussières et pollens végétaux. Toute accumulation de poussière à la surface diminue la durée de vie de la finition.
- Inspecter l'état général du bois. Des altérations peuvent apparaître : fentes ; gerces ; exsudations d'un corps gras ; tâches de tanins ou autres extractibles colorés (gênant dans le cas de finition transparente) ; exsudation de résine ; dégâts biologiques (attaque d'insectes lignivores ou de pourriture). Faites alors appel à un professionnel.
- Inspecter le fonctionnement général de la menuiserie : en cas de dysfonctionnement, si le vantail frotte contre le dormant, s'il chute visiblement du nez, si la poignée est anormalement difficile à manœuvrer, alors faites appel à un professionnel.
- Inspecter le vitrage et son calfeutrement : si vous constatez de la condensation à l'intérieur du vitrage, un passage d'eau ou d'air sur sa périphérie ou une détérioration marquée de son calfeutrement, alors faites appel à un professionnel.
- Observer l'état de la finition : cloquage, craquelage, écaillage. Bien accentuer cette observation sur les parties sensibles, à savoir : les assemblages entre montants et traverses, les pièces horizontales présentant une surface horizontale sur le dessus et sur le dessous. Selon l'observation de l'étendue de la dégradation de la finition, déterminer si **un simple entretien** est nécessaire (1 ou 2 couches de lasures sera nécessaire sans mettre à nu la surface par ponçage). La rigueur de cette observation et un entretien régulier vous permettra d'éviter **une rénovation totale** (à faire par un professionnel avec ponçage complet de la menuiserie avant nouvelle finition).

Entretien de la finition:

- Nettoyer avec un chiffon humide et brosser avec une brosse nylon.
- Egrener la finition existante en utilisant un papier abrasif à grain très fin (150 minimum) ou une éponge à egrener (racloir mousse avec papier abrasif). **ATTENTION** : ne pas trop appuyer, il ne s'agit pas d'un ponçage.
- Epousseter minutieusement (le support doit être nettoyé de tout poussière). Un aspirateur domestique ou un plumeau peut très bien convenir.
- Appliquer la première couche qui peut être diluée selon les indications du fabricant si vous optez pour 2 couches. Sinon utilisez le produit pur.
- Si vous optez pour 2 couches, refaire un égrenage et époussetage, puis appliquer la deuxième couche non diluée. **ATTENTION** : bien respecter le temps de séchage entre couches prescrit par le fabricant.

Quelques remarques à souligner :

- Une finition peut être transparente (plus ou moins teintée) ou opaque.
- **La fréquence d'entretien** est surtout fonction de l'exposition de la menuiserie (pluie, soleil) : tous les 2 à 8 ans pour les finitions transparentes, tous les 5 à 15 ans pour les finitions opaques.
- Une finition doit être microporeuse : c'est-à-dire perméable à la vapeur d'eau mais pas à l'eau liquide. C'est pourquoi il est préconisé 2 couches maximum pour un simple entretien (sur finition existante).
- Utiliser le produit de finition mentionné par le fabricant ou un produit de formulation équivalente. A défaut de se procurer la même référence, s'assurer de la formulation équivalente du produit de finition ou de sa compatibilité avec la finition existante.
- Vous pouvez également appliquer le produit rénovateur recommandé par certains fabricants qui permet de protéger la finition et de garder son éclat. Bien insister bien sur les parties planes horizontales extérieures (jets d'eau, parclofes basses, pièce d'appui, petits bois horizontaux...).
- Ne jamais appliquer de finition sur les pièces métalliques (organes de rotation, crémones, seuil aluminium...) et les joints (retirer si possible, sinon protéger au mieux ces éléments).

Rappel des spécificités de l'installation :

S'agissant d'une installation technique réclamant des compétences spécifiques, toute manipulation ou modification devra être réalisée par un professionnel qualifié et compétent.